



Wallonie

LETTRE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DU CCT-BÂTIMENTS 2022

AU PROGRAMME DE LA LETTRE D'INFORMATION N°10 :

- Edito
- Informations et instructions importantes
- Le CCTB
- Le site batiments.wallonie.be
- Le logiciel VitruV
- A l'horizon
- Nous contacter



Chers professionnels de la Construction,

Faisant suite à notre promesse dans la newsletter 09, nous avons le plaisir de vous informer de la publication de la nouvelle version du CCTB : CCTB 01.05 au 05/02/2018.

Cette version intègre non seulement la une nouvelle réglementation des marchés publics applicable depuis le 30 juin 2017 mais aussi les clauses pour une concurrence loyale et de lutte contre le dumping social

Enfin, elle présente une mise à jour du CDR (Catalogue des Documents de Références) et quelques légères modifications dans les tomes techniques.

Cette nouvelle version majeure du CCTB affirme la pleine efficacité du processus d'amélioration continue de l'outil CCTB répondant aux souhaits conjugués du Gouvernement wallon et du secteur de la construction.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos partenaires publics et privés pour les efforts fournis lors de la rédaction des différents éléments du CCTB.

Bonne lecture !

Alex DUBUISSON, *Président du Comité de Pilotage du Cahier des Charges Type-Bâtiments 2022*
SPW – DGT - *Direction des Études, des Marchés et des Travaux patrimoniaux*



INFORMATIONS ET INSTRUCTIONS IMPORTANTES

Le contenu du site <http://batiments.wallonie.be> a été actualisé.

Le CCTB 01.05 a été publié ce 05 février

Procédure de conversion du CCTB de référence des projets existants basés sur le CCTB_01.04 (ou sur une version antérieure) !

La procédure pour modifier le CCTB de référence de vos projets existants (CCTB_01.04 (ou antérieurs) à CCTB_01.05) est expliquée dans la fiche d'aide « 04c - Mettre à jour le CCTB de référence » (voir le [manuel d'utilisation de VitruV](#) mis à jour sur le site portail des bâtiments). Cette procédure n'est à appliquer qu'aux projets pour lesquels vous souhaitez que le CCTB de référence devienne le CCTB 01.05 (projets en cours de rédaction, modèle de cahier des charges et autres projets que vous souhaitez utiliser ultérieurement comme source pour rédiger vos cahiers des charges). La seule particularité de cette procédure concerne le Tome A. Pour les clauses techniques, il n'y a pas de particularité lors de la modification du CCTB de référence de votre projet de la version CCTB 01.04 à la version 01.05.

Helpdesk CCTB

Nous comprenons que cette procédure peut paraître lourde à mettre en œuvre néanmoins nous mettons tout en œuvre pour mettre prochainement à disposition une fonctionnalité informatique qui permette d'automatiser tout ou partie de la présente procédure.

En cas de soucis, n'hésitez pas à consulter l'helpdesk CCTB: infocct.data@cctb.zendesk.com

LE CCT-BÂTIMENTS 2022

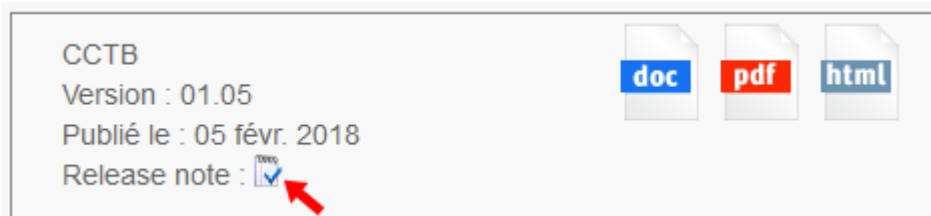


Une nouvelle version du CCTB

La nouvelle version 01.05 du CCTB est disponible à la consultation et/ou au téléchargement sur le site portail des bâtiments <http://batiments.wallonie.be>.

Documentation

Une note de publication de version (release notes) documentant les modifications réalisées entre les versions CCTB 01.04 et CCTB 01.05 est téléchargeable sur la page [Téléchargement du CCTB](#) du site <http://batiments.wallonie.be>.



Nous espérons que ces notes de version extrêmement détaillées permettront à tous les utilisateurs de prendre connaissance des évolutions réalisées dans le CCTB 01.05 avec le degré de précision qu'ils souhaitent.

Amélioration continue du CCTB : merci de votre participation !

Continuez à transmettre vos remarques sur le contenu actuel du CCTB ainsi que vos suggestions de prescriptions au comité technique du CCTB à l'adresse infoCCT.suggest@cctb.zendesk.com. Plusieurs d'entre elles ont été prises en compte dans la mise à jour en cours et d'autres serviront sans aucun doute dans les prochaines mises à jour.

LE SITE PORTAIL DES BATIMENTS <http://batiments.wallonie.be>



A ce jour, vous êtes près de 5000 personnes inscrites à la présente lettre d'information.

Publication du CCTB 01.05

La présente version 01.05 du CCTB est disponible [à la consultation](#) sur le site portail des bâtiments sous le format .html et téléchargeable en format .pdf et .docx sur la [page téléchargement](#) et également dans [l'application VitruV](#).

Les versions antérieures (de 01.01 à 01.04) restent toujours consultables sur la page téléchargement → [Archives du CCTB](#).

**Outils complémentaires:**

Sur la page [téléchargement](#) se trouve:

- Guide réglementaire

Le guide réglementaire reprend sous une forme synthétique la table de concordance entre les titres du CCTB Tome A et les articles correspondants de la réglementation marchés publics.

- Propositions de clauses pour les cahiers spéciaux des charges (CSC) de travaux d'aménagement d'abords

Pour rappel, une proposition de clauses (docx et cdcx) est mise à disposition des auteurs de projets qui souhaiteraient s'en inspirer pour la rédaction des clauses de leurs CSC de travaux d'abords.

- Documents types pour les métrés

Pour rappel également, des modèles de métré sont toujours disponible sur cette page de téléchargement en format .xlsx pour les différents types de documents de métré (détaillé, estimatif, récapitulatif à TVA fixe ou variable).

Ces documents sont inspirés des modèles générés par l'application VitruV.

Il s'agit d'outils complémentaires. Ils ne sont donc nullement obligatoires.

Newsletters CCTB

Pour rappel, toutes les newsletters sont toujours disponibles sur le site portail <http://batiments.wallonie.be/home/archives-newsletter.html>

LE LOGICIEL VITRUV**Notes diverses**

La version 1.2.2 du logiciel VitruV est toujours d'application et disponible gratuitement au téléchargement sur le site <http://batiments.wallonie.be> à la page [Application VitruV](#).

Par ailleurs, nos équipes techniques travaillent toujours au développement de nouvelles améliorations.

Sans la contribution des utilisateurs vigilants (notamment via leurs remarques réceptionnées à l'adresse infoCCT.data@cctb.zendesk.com), nous ne pourrions pas faire évoluer l'outil avec la même efficacité. Nous les en remercions.



A L'HORIZON ...

CCTB 01.06

Cette version sera principalement une amélioration incrémentielle des clauses techniques notamment pour les Tomes ayant fait l'objet de peu de modifications dans la version 01.04.

VitruV

Une nouvelle version de VitruV modifiant fondamentalement le processus d'installation de mise à jour et de suppression de l'application sera délivrée dans les prochains mois.
Cette nouvelle version permettra de réduire considérablement certaines instabilités rencontrées sur certains ordinateurs.

NOUS CONTACTER

Vous avez des questions concernant le Cahier des Charges Type-Bâtiments 2022 : qui contacter ?

Avant de nous contacter pour une question ou un problème technique, vous pouvez consulter :

- la **rubrique d'aide** (<http://batiments.wallonie.be/home/aide.html>);
- les fiches mises dans la page de téléchargement de l'**application VitruV** (<http://batiments.wallonie.be/home/application-vitruv.html>);

Les réponses que vous cherchez s'y trouvent probablement déjà.

Si le contenu présent sur le site de mise à disposition n'a pu répondre à vos interrogations ou si vous souhaitez donner votre opinion sur ce portail, vous pouvez envoyer directement un mail à une des **adresses de contact** référencées sur la page de [Contacts](#) du site portail des bâtiments <http://batiments.wallonie.be>. Chacune de ces adresses correspondant à une catégorie d'utilisateurs et de sujets de message différents.